



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-038-2024-08

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé

IDF-2024-08-07-00021 - Arrêté 209/2014 portant désignation des centres de vaccination habilités à effectuer la vaccination anti-méningococcique et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune (5 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2024-08-21-00009 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin GENTON, **??** Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture **??** et de la forêt d'Île-de-France par intérim, en matière administrative **????** (2 pages)

Page 9

IDF-2024-08-21-00008 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin GENTON, **??** Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt **??** d'Île-de-France par intérim, en matière d'ordonnancement secondaire **????** (3 pages)

Page 12

IDF-2024-08-21-00011 - Décision portant délégation de signature de Monsieur Benjamin GENTON, Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim **??** (2 pages)

Page 16

IDF-2024-08-21-00010 - Décision portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer **??** (2 pages)

Page 19

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-08-07-00021

Arreté 209/2014 portant désignation des centres
de vaccination habilités à effectuer la
vaccination antiamarile et à délivrer les
certificats de vaccination contre la fièvre jaune

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 209 /2024

Portant désignation des centres de vaccination habilités à effectuer la vaccination antiamarile et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles R3115-55 à 65
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** le décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international (2005)
- Vu** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France
- Vu** l'arrêté du 10 décembre 2015 portant modification de l'arrêté du 7 janvier 2013 fixant la liste des centres de vaccination habilités en Ile de France à effectuer la vaccination antiamarile et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune
- Vu** l'instruction DGS/RI1/2015/209 du 17 juin 2013 relative aux centres de vaccination antiamarile
- Considérant** l'instruction des demandes de désignation des centre de vaccination antiamarile
- Considérant** que les centres sont habilités rétroactivement depuis le 10 janvier 2024

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés pour réaliser la vaccination antiamarile et délivrer les certificats internationaux de vaccination contre la fièvre jaune pour une période de cinq ans, les établissements, services ou organismes inscrits sur la liste jointe en annexe.

ARTICLE 2 :

Chaque établissement, service ou organisme désigné fera parvenir à l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France conformément à l'article R 3115-57 du code de la Santé Publique, un rapport annuel d'activité conformément au rapport type régional, au cours du premier trimestre de l'année civile suivant l'année d'activité considérée et au plus tard le 31 mars.

ARTICLE 3 :

Les établissements, services, organismes désignés pour réaliser la vaccination anti-jaune, portent à la connaissance du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé territorialement compétente toute modification de conditions techniques mentionnées aux articles R 3115-64 intervenant après leur désignation.

ARTICLE 4 :

Le Directeur de la Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ainsi que les délégués départementaux de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque structure désignée et sera publié aux recueils administratifs : région Ile de France et départements concernés.

Fait à Saint-Denis , le

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Liste des centres de vaccination désignés pour effectuer la vaccination antiamarile et délivrer les certificats internationaux de vaccination contre la fièvre jaune

PARIS (75)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Institut Alfred Fournier Chemin Vert	44 rue Pétion 75011 PARIS	01 84 17 11 00	Désigné le 10 janvier 2024
Institut Alfred Fournier	25 boulevard Saint-Jacques 75014 PARIS	01 40 78 26 00	Désigné le 10 janvier 2024
Centre de Vaccination Internationale Paris République	38 Quai de Jemmapes 75010 PARIS	01 43 17 22 00	Désigné le 10 janvier 2024
Centre de santé APAS-BTP	52 Avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS	01 53 33 22 22	Désigné le 10 janvier 2024
Groupe ABCOS CIVEM	14 bis rue Daru 75008 PARIS	01 42 27 10 00	Désigné le 10 janvier 2024
AP-HP Hôpital Bichat Claude Bernard Service Maladies infectieuses et tropicales	46 rue Henri Huchard 75018 PARIS	01 40 25 88 92	Désigné le 10 janvier 2024
AP-HP Hôpital de la Pitié Salpêtrière Service Maladies infectieuses et Tropicales	47-83 Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS	01 42 16 01 59	Désigné le 10 janvier 2024
AP-HP Hôpital Cochin	27, rue du Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS	01 58 41 19 19	Désigné le 10 janvier 2024
AP-HP Hôpital Saint Antoine	184 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS	01 49 28 24 45	Désigné le 10 janvier 2024
AP-HP Hôpital Robert Debré	48, boulevard Serurier 75019 PARIS	01 40 03 57 22	Désigné le 10 janvier 2024
AP-HP Hôpital Saint Louis	1 avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS	01 42 49 46 83	Désigné le 10 janvier 2024
AP-HP Hôpital Tenon	4, rue de la Chine 75020 PARIS	01 56 01 86 87	Désigné le 10 janvier 2024
Centre Bertheau Centre de vaccination de la Ville de Paris	13, rue Charles Bertheau 75013 PARIS	01 45 82 50 00	Désigné le 10 janvier 2024
Institut Pasteur	211 Rue de Vaugirard 75724 PARIS Cedex 15	01 45 68 80 88	Désigné le 10 janvier 2024
Centre médical CMETE Médecine de voyages	10 rue du colonel Driant 75001 PARIS	01 53 45 86 66	Désigné le 10 janvier 2024
Centre Montaigne Santé	53 avenue Montaigne 75008 PARIS	01 42 25 60 31	Désigné le 10 janvier 2024
SOS Vaccinations (SOS Medecins)	85 Boulevard de Port Royal 75013 PARIS	01 47 07 77 77	Désigné le 10 janvier 2024

Centre de Vaccinations Internationales Saint Michel (COSEM)	3, rue Thénard 75005 PARIS	01 53 73 03 03	Désigné le 10 janvier 2024
---	-------------------------------	----------------	----------------------------

SEINE ET MARNE (77)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Groupe Hospitalier Sud Ile de France	270 avenue Marc Jacquet 77000 MELUN	01 81 74 18 18	Désigné le 10 janvier 2024

YVELINES (78)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Hôpital de Saint Germain	20 rue Armagis 78100 Saint Germain en Laye	01 39 27 49 00	Désigné le 10 janvier 2024
Centre Hospitalier François Quesnay	2 Boulevard Sully 78200 MANTES-LA-JOLIE	01 34 97 43 28	Désigné le 10 janvier 2024

HAUTS-DE-SEINE (92)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
AP-HP Université Paris Saclay- Hôpital Ambroise Paré	9 avenue Charles de Gaulle 92104 BOULOGNE	01 49 09 56 45	Désigné le 10 janvier 2024
AP-HP Université Paris Saclay - Hôpital Raymond Poincaré	104 boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES	01 47 10 77 52	Désigné le 10 janvier 2024

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Centre Hospitalier Universitaire Jean Verdier	Avenue du 14 Juillet 93140 BONDY	01 48 02 60 60	Désigné le 10 janvier 2024
AP-HP Hôpital Avicenne	125 rue de Stalingrad 93000 BOBIGNY	01 48 95 53 42	Désigné le 10 janvier 2024
Centre municipal de santé d'Aubervilliers	5 rue du Dr Pesqué 93300 AUBERVILLIERS	01 48 11 22 00	Désigné le 10 décembre 2024

VAL-DE-MARNE (94)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
AP-HP GHU Paris Saclay Hopital Bicetre	78 rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN-BICETRE	01 45 21 73 28	Désigné le 10 janvier 2024

Aéroports de Paris Orly Service Médical de Soins et d'Urgence	porte 10A 11 avenue Farman 103 Aérogare Sud-CS 90055 94396 ORLY AEROGARE Cedex	01 49 75 45 12	Désigné le 10 janvier 2024
Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil	40, avenue de Verdun 94000 Créteil	01 45 17 50 00	Désigné le 4 mai 2022
Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges	40 Allée de la source, 94190 Villeneuve-Saint- Georges	01 45 10 41 28	Désigné le 10 janvier 2024

VAL D'OISE (95)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
AIR France siège Roissy Centre de vaccination du service de santé au travail pour le personnel navigant	45, rue de Paris 95747 ROISSY CHARLES DE GAULLE cedex	01 41 56 88 99	Désigné le 10 janvier 2024
Aéroport Roissy- Charles de Gaulle Service Médical d'Urgences et de Soins	BP 81007 95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE cedex Terminal 2F Porte 017 niveau arrivée	01 74 25 12 12	Désigné le 10 janvier 2024
Centre Hospitalier Victor Dupouy ARGENTEUIL Centre de Vaccinations Internationales et de Conseils aux voyageurs	69 rue du Lieutenant- Colonel Prudhon 95100 ARGENTEUIL	01 34 23 20 63	Désigné le 10 janvier 2024
Centre Hospitalier René Dubos PONTOISE Centre de Vaccinations Internationales et de Conseils aux voyageurs	6 avenue de l'île de France CS 90079-Pontoise 95303 CERGY-PONTOISE Cedex	01 30 75 40 25	Désigné le 10 janvier 2024
Centre Hospitalier de GONESSE Consultation de Conseils aux voyageurs	25 rue Bernard Février BP 30071 95503 GONESSE Cedex	01 34 53 20 33 01 34 53 22 87	Désigné le 10 janvier 2024

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-08-21-00009

Arrêté portant subdélégation de signature de
Monsieur Benjamin GENTON,
Directeur régional et interdépartemental de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France par intérim, en
matière administrative

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin GENTON,
Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France par intérim, **en matière administrative**

La directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt par intérim,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions
régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État
dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel 15 juillet 2021 nommant Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur en chef des
ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 12 août 2024 nommant Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim à compter du 15 août 2024,

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris N°IDF-2024-08-21-00002 du 21 août
2024 portant délégation de signature au directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim, en matière administrative,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral N°IDF-2024-
08-21-00002 du 21 août 2024 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin
GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et
interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim, subdélégation de
signature est donnée à :

- Mme Claire LE BIGOT, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale
et interdépartementale adjointe,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et
interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les
matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de mission, pour ce qui
concerne la mission du pilotage stratégique,

- Mme Selma TAFANI, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe de service pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole.
- Mme Claire FUENTES, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires.
- Madame Fanny HERAUD, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Vladimir TARDY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la cheffe de service,
- M. Emmanuel HEMERY, attaché d'administration hors classe, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Anne RICHARD, attachée principale d'administration, adjointe au chef de service,
- Mme Déborah INFANTE-LAVERGNE, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Claire VILLEDARY, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, adjointe à la cheffe de service.

Article 3 : L'arrêté IDF-2023-12-06-00005 du 6 décembre 2023 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques).

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 21 août 2024

La directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt par intérim,

SIGNE

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-08-21-00008

Arrêté portant subdélégation de signature de
Monsieur Benjamin GENTON,
Directeur régional et interdépartemental de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France par intérim, en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin GENTON,
Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France par intérim, en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France par intérim,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2021 nommant Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 1^{er} septembre 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 12 août 2024 nommant Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim à compter du 15 août 2024,

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 portant délégation de signature au directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur général, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim, la subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Claire LE BIGOT, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;
- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de la mission du pilotage stratégique ;
- M. Emmanuel HEMERY, attaché d'administration hors classe, chef du service régional de la formation et du développement ;
- Mme Anne RICHARD, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement supérieur et recherche agricoles » (n° 142),
- « Enseignement technique agricole » (n° 143),
- « Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt » (n° 149),
- « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (n° 206),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (n° 215),
- « Développement et transfert en agriculture » (n°775).

Ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- « Administration territoriale de l'État » (n° 354),
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723),
- « Ecologie » (n°362).
- « Compétitivité » (n° 363).

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté n°IDF-2024-03-12-00002 du 12 mars 2024 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (direction des affaires juridiques).

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 21 août 2024

Le directeur régional et interdépartemental de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
par intérim

SIGNE

Benjamin GENTON

ANNEXE

Liste des agents habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique (MPS)
Christophe CODARINI, contrôleur de gestion régional à la mission du pilotage stratégique (MPS)
Laurence JOUBIER, chargée de gestion, appui au RBOP à la mission du pilotage stratégique (MPS)
Emmanuel HEMERY, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD)
Anne RICHARD, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement (SRFD)
Morgann PUIFERRAT, gestionnaire, contrôle légalité, appui juridique des établissements publics, suivi BOP 143 (SRFD)

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

1) DRIA AF site du Ponant

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Emmanuel HEMERY, chef du service,
Anne RICHARD, adjointe au chef de service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Claire FUENTES, cheffe de service

Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

Fanny HERAUD, cheffe de service
Vladimir TARDY, adjoint à la cheffe de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Selma TAFANI, cheffe de service,

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Déborah INFANTE-LAVERGNE, cheffe de service
Claire VILLEDARY, adjointe à la cheffe de service et cheffe du pôle vétérinaire
Anne-Marie BOURDELEAU, adjointe à la cheffe du pôle vétérinaire
Hélène PREUX, cheffe de pôle offre alimentaire et nutrition

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail
Marie-Catherine TARADACH, inspectrice santé et sécurité au travail

2) DRIA AF site de Roissy

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (PCF)

Imed SAADAOU, chef du poste frontalier de Roissy
François JACQUET, adjoint au chef du poste frontalier de Roissy et chef du PCF Vétérinaire
Mathilde CHANTELOUBE, cheffe du PCF phytosanitaire
Angélique CARON, assistante

3) DRIA AF site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Mohammed ROUINA, chef de pôle phytosanitaire
Bertrand HUGUET, adjoint au chef de pôle et chef de l'unité surveillance et environnement
Elodie VANEL, cheffe de l'unité inspections et agréments

Service régional d'information statistiques et économiques (SRISE)

Réseau des nouvelles des marchés (RNM)

Marie-José PETIT, cheffe de pôle
Franck LEMAITRE, adjoint à la cheffe de pôle

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-08-21-00011

Décision portant délégation de signature de
Monsieur Benjamin GENTON, Directeur régional
et interdépartemental de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par
intérim

DÉCISION

Portant délégation de signature de Monsieur Benjamin GENTON,
Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt par intérim

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, notamment son article 4,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2021 nommant Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 1^{er} septembre 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 12 août 2024 nommant Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim à compter du 15 août 2024,

DÉCIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Claire LE BIGOT, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

à l'effet de signer tous arrêtés et décisions relevant de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel HEMERY, attaché principal d'administration, chef du service régional de la formation et du développement, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe, Madame Anne RICHARD, professeure de lycée professionnel agricole, attachée d'administration, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, décisions et documents concernant le point I, alinéas 1 et 2 de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Madame Fanny HERAUD, cheffe du service régional d'information statistique et économique, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, décisions et documents concernant le point I, alinéa 3 de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 4 : La décision du 9 mars 2022 est abrogée.

Fait à Paris, le 21 août 2024

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt par intérim

SIGNE

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-08-21-00010

Décision portant subdélégation de signature du
directeur régional et interdépartemental de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France par intérim pour l'exercice des
missions des services de l'établissement
FranceAgriMer

DÉCISION

portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim,

- VU** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;
- VU** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture ;
- VU** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de services et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ;
- VU** le livre VI du code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1^{er}, et notamment les articles R. 621-27 et R. 621-28 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 juillet 2021 nommant Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter 1^{er} septembre 2021.
- VU** l'arrêté ministériel du 12 août 2024 nommant Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim à compter du 15 août 2024,
- VU** la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;
- VU** la convention du 2 mai 2014 passée entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** la décision N° FranceAgriMer/ST/2020/05 du 13 août 2020 portant délégation de signature de la directrice générale de FranceAgriMer à Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant ;
- VU** la décision préfectorale n°IDF-2024-08-21-00004 du 21 août 2024 du représentant territorial de FranceAgriMer, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Benjamin GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à :

Mme Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France par intérim, les décisions, instructions, correspondances et conventions, même de délégation, nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale,

Mme Fanny HERAUD, cheffe du service régional de l'information statistique et économique, et son adjoint, Vladimir TARDY, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale,

Mme Selma TAFANI, cheffe du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Mme Fanny HERAUD,

M. Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

Article 2 : la décision de subdélégation IDF-2023-07-10-00005 du 10 juillet 2023 est abrogée.

Article 3 : le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim et les personnes mentionnées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 21 août 2024

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
par intérim

SIGNE

Benjamin GENTON